

Protection de la biodiversité

Bell reconnaît que la première étape en vue de protéger l'environnement et les espèces à risque est de faire preuve de vigilance lors du déploiement et de l'entretien du réseau. Par conséquent, nous effectuons des évaluations environnementales pour nos projets du réseau et appliquons des mesures d'atténuation pour réduire les impacts potentiels sur les milieux naturels lors de travaux. Lorsque ces derniers se déroulent dans des zones sensibles, nous obtenons les autorisations réglementaires requises et respectons à la lettre les conditions qui y sont rattachées.

Nous avons élaboré un programme interne sur la biodiversité visant à évaluer et à minimiser l'impact que les projets de réseau pourraient avoir sur l'environnement. Le processus d'évaluation s'adresse principalement aux gestionnaires de projet et s'applique à toutes les étapes des projets, soient la planification, la conception, la construction, la maintenance et le retrait des installations. Par exemple, nous utilisons des poteaux de cèdre dans les zones sensibles plutôt que des poteaux en bois traité. Le cèdre n'est pas traité avec les produits qui nuisent à l'environnement.

Bell protège également la biodiversité grâce à sa gestion de l'aménagement paysager de ses propriétés. Nous avons élaboré des mesures visant à réduire au minimum l'utilisation de produits ayant des effets néfastes sur les habitats naturels et les espèces à risque.

Gestion d'arbres

La préservation de la biodiversité est un moyen clé de protéger l'intégrité des milieux humides et hydriques, des sols et du climat. Il est également essentiel de réduire les risques d'épuisement des ressources pour la continuité des affaires. C'est pourquoi nous faisons tous les efforts visant à réduire l'émondage et l'abattage d'arbres, ainsi que le déboisement en général, pendant le déploiement du réseau, tout en nous assurant de préserver l'intégrité de ce dernier. Dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, nous avons élaboré un cadre de gestion des arbres informant nos employés du moment et de la façon dont ils peuvent couper ou tailler les arbres et manipuler les résidus de bois.

Le saviez-vous?

Seuls 2% de nos projets de réseau sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement et les habitats naturels

Voici quelques exemples de gestion de ces impacts:

Lorsque des ravageurs affectent nos opérations, nous utilisons des méthodes de contrôle mécaniques, physiques et biologiques avant de recourir aux pesticides. De plus, nous utilisons des pesticides à risque majeur seulement lorsque les pesticides à risque réduit ont échoué, et uniquement avec l'évaluation et l'autorisation de l'équipe de responsabilité d'entreprise et d'environnement

Lorsque de petits animaux grudent nos câbles, nous les décourageons en utilisant des méthodes mécaniques et physiques non nocives pour leur santé

Lorsque des oiseaux nichent dans des zones ciblées pour la construction, nous réorganisons les horaires de travail dans la mesure du possible

Lutte intégrée contre les parasites et autres nuisibles

L'application de pesticides sur les propriétés de Bell est un autre sujet de préoccupation présentant des risques pour la biodiversité et la santé humaine.

La nature de nos services et opérations nécessite parfois le contrôle de la prolifération de la végétation, des insectes et des petits animaux afin qu'ils ne restreignent pas l'accès à nos équipements de télécommunication. Pour adresser ces enjeux, nous avons développé un cadre de gestion environnementale de lutte intégrée qui établit les lignes directrices pour la gestion des parasites et autres nuisibles à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles et installations de la compagnie, conformément aux lois applicables et aux meilleures pratiques.

Sachant que l'utilisation de pesticides, même ceux à risque réduit, peut avoir des répercussions sur la biodiversité et représenter un risque pour la santé humaine, Bell privilégie l'utilisation de méthodes d'intervention physiques et mécaniques (comme l'élagage et le débroussaillage) avant tout autre méthode pour contrôler la prolifération des parasites et nuisibles. Nous permettons l'utilisation de pesticides dans des circonstances atténuantes ou seulement si les autres méthodes se sont avérées infructueuses.

Si cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, sur nos perspectives commerciales, plans, objectifs, priorités stratégiques, engagements, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques, ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont l'objet de risques et d'incertitudes et reposent sur des hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Se reporter au plus récent rapport de gestion annuel de BCE Inc., mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs de BCE Inc., pour obtenir plus d'information au sujet de ces risques, incertitudes et hypothèses. Les rapports de gestion de BCE Inc. sont disponibles sur son site web à bce.ca, sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov.